CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE CHARLEVOIX

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

|  |
| --- |
| À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le cinquième (5e) jour du mois de février 2024 à 18 h 30 au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.Sont présents : Mesdames Joannie Bouchard et Martine Tremblay, ainsi que messieurs Gilles Harvey, Michel Kowalew, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.Assistent également à la séance, madame la directrice générale, Sylvie Foster et monsieur le directeur général adjoint, Gérald Bouchard.Une première période de questions réservée au public débute à 18 h 38 et prend fin immédiatement (aucune question).  |

**Rés # 24-02-01 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l’ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’en faire l’adoption

**Rés # 24-02-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2024**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 janvier2024, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

**Rés # 24-02-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 JANVIER 2024**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 29 janvier 2024, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

**Rés # 24-02-04 COMPTES**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

* C2409505 à C2409523 et P2400035 à P2400074) 219 688,70 $
* Salaires et rémunérations des employés et des élus 52 578,88 $
* Frais de déplacement 294,85 $

**TOTAL 272 562,43 $**

**Rés # 24-02-05 AUTORISATION À LA MRC DE PROCÉDER À LA VENTE DES IMMEUBLES POUR TAXES IMPAYÉES**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l’unanimité desconseillers d’autoriser la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Siméon à faire parvenir à la MRC de Charlevoix-Est la liste des personnes n’ayant pas acquitté leurs taxes pour l’année 2022 afin que ladite MRC puisse faire vendre les immeubles et les biens-fonds pour la perception de ces taxes.

De plus, le conseil autorise celle-ci ou son adjoint, monsieur Gérald Bouchard à enchérir sur les propriétés en vente pour et au nom de la municipalité.

Que la directrice générale et greffière-trésorière a soumis, aux membres du Conseil municipal, la liste des taxes impayées (arrérages) pour l’année 2022 et que ceux-ci en ont pris connaissance et l’approuvent.

c.c. MRC de Charlevoix-Est

**Rés # 24-02-06 RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX**

CONSIDÉRANT que la municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre (4) ans ;

CONSIDÉRANT que la municipalité respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q. c. E-2.2) ;

CONSIDÉRANT que la municipalité procède à une demande de reconduction de la même division avant le quinze (15) mars de l’année civile qui précède où doit avoir lieu l’élection générale ;

CONSIDÉRANT que notre demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l’article 12.1 et que ce document indique également le nombre d’électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur ;

CONSIDÉRANT que la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplie les conditions pour reconduire la même division ;

À CES CAUSES, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Siméon (15058) demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu’elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

**Rés # 24-02-07 MODIFICATION À LA POLITIQUE D’EMPLOI 2022-2026**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter l’addenda N° 1 apportant quelques modifications à la « politique d’emploi 2022-2026 », soit :

* Au chapitre 5, portant sur les vacances annuelles :

Après deux (2) ans à l’emploi de la Municipalité, les employés cadres, soit le directeur général, le directeur général adjoint et le directeur des travaux publics auront droit à trois (3) semaines de vacances ;

* Au chapitre 8, portant sur le poste d’ouvrier de voirie :

Il faudra dorénavant lire « détenir un permis de conduire valide de classe « 3 » est un atout ;

* À l’annexe 2, portant sur les frais de déplacement :
	+ à l’article 5.1.1 : l’allocation pour les déplacements, avec un véhicule autre

que ceux appartenant à la Municipalité, sera de 0,55 $ du kilomètre ;

* + à l’article 6 : l’allocation pour les employés pour les frais de repas sera

dorénavant :

Déjeuner : 13,75 $

Dîner : 19,00 $

Souper : 28,50 $.

**Rés # 24-02-08 SIGNATURE DE L’ENTENTE COMMUNE INTERMUNICIPALE POUR LES SERVICES DE SAUVETAGE D’URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI) SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser monsieur le maire Sylvain Tremblay et madame la directrice générale Sylvie Foster à signer l’entente commune intermunicipale pour les services de sauvetage d’urgence en milieu isolé (SUMI) sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est

**Rés # 24-02-09 APPEL DE CANDIDATURES POUR COMBLER LES POSTES D’OUVRIER DE VOIRIE ET DE JOURNALIER À TEMPS PLEIN ET À TEMPS PARTIEL**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à un appel de candidatures pour combler le poste d’ouvrier de voirie saisonnier à temps complet. Les personnes intéressées ont jusqu’au mardi 19 mars 2024 à 12 h 00 pour soumettre leur candidature.

**Rés # 24-02-10 AMENDER LA RÉSOLUTION N° 23-12-35 RELATIVE AU TRAJET DE LA « ROUTE VERTE » DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON**

CONSIDÉRANTque le trajet initial de la Route verte, déposé en décembre 2023, traversait en entier le noyau villageois de la Municipalité de Saint-Siméon;

CONSIDÉRANTque les véhicules routiers circulent à bonne vitesse dans ce secteur;

CONSIDÉRANTque la route nationale, soit la « 138 », est étroite dans la partie visée par le premier projet de trajet, ce qui n’assurerait par une sécurité maximale aux cyclistes;

EN

CONSÉQUENCE,il est proposé par monsieur Michel Kowalew et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter le nouveau trajet proposé pour la Route Verte soit, de l’ouest vers l’est :

* + - * longeant la route 138 jusqu’à l’intersection de la rue de Fabrique, empruntant ensuite la rue Cinq-Mars sur toute sa longueur, pour emprunter la rue du Quai sur et rejoindre la rue du Festival, pour venir boucler à la route 138 (rue Saint-Laurent).

c.c. M. Stéphane Charest, MRC de Charlevoix-Est

 M. Nicolas Audet, Vélo Québec.

**Rés # 24-02-11 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 291, MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS D’AQUEDUC POUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS EN VUE DE TARIFER CEUX-CI AU VOLUME D’EAU UTILISÉ EN MÈTRES CUBES**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Gilles Harvey, qu’à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement N° 291, en vue de tarifer les immeubles non résidentiels selon le volume d’eau utilisé en mètres cubes.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**Rés # 24-02-12 DEMANDE DE PRIX POUR L’INSTALLATION DE COMPTEURS D’EAU**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à une demande de prix relativement à l’installation de compteurs d’eau auprès des entreprises suivantes :

 - Plomberie Ferray inc.

 - Plomberie Pro-Sam

 - Plomberie et chauffage CTL

 - Plomberie O Gaudreault

 - A. Tremblay & Frères ltée

 - Plomberie R.J. Léveillée.

**NOTE RENCONTRE AVEC LE CIUSSS**

Monsieur le maire donne un compte rendu de la rencontre qui s’est tenue le 31 janvier 2024 avec le CIUSSS sur le sujet des « paramédicaux et des premiers répondants.

**Rés # 24-02-13 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 290, AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 216, ACCORDANT UNE AIDE FINANCIÈRE À UNE ENTREPRISE DU SECTEUR PRIVÉ**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter le règlement N° 290, amendant le règlement N° 216, qui accorde une aide financière à une entreprise du secteur privé.

**Rés # 24-02-14 OFFICIALISER LA NOMINATION DU PARC «PIERRE-ASSELIN»**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l’unanimité des conseillers de demander à la Commission de Toponymie du Québec de reconnaître le toponyme « Parc Pierre-Asselin », communément appelé Parc de la Rivière Noire.

**Rés # 24-02-15 CONCOURS "PRIX INSPIRATION 2024"**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers de participer au concours "*Prix Inspiration 2024* ", mis en place par la Fédération des Villages-relais du Québec, dans la catégorie « Prix Municipalité / Organisme – Tourisme durable et innovation », en mettant en candidature le « Bâtiment d’accueil de la Halte des Bouleaux ».

**Rés # 24-02-16 CONCOURS "PRIX DU PATRIMOINE DE CHARLEVOIX 2024"**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l’unanimité des conseillers de participer au concours "*Prix du patrimoine de Charlevoix 2024*", des MRCs de Charlevoix et de Charlevoix-Est, en inscrivant dans la catégorie « Préservation et mise en valeur du paysage », le *bâtiment d’interprétation du quai brise-lames de Saint-Siméon*.

**NOTE ATELIERS DE CONCERTATION EN TOURISME DURABLE**

Suite à notre démarche de « Destination durable », monsieur le maire invite la population à assister à trois (3) ateliers de concertation sur la planification stratégique de gestion territoriale et de développement touristique durable, au Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay à 18 h 30, soit :

* le 20 février, sous le thème « Protection des milieux naturels et des paysages », dont l’objectif est de localiser les lieux et les percées visuelles d’importance ;
* le 19 mars, sous le thème « Mobilité durable », dont l’objectif est de localiser les enjeux ressentis (congestion, sécurité) ;
* le 9 avril, sous le thème « Structuration de l’offre récréotouristique », dont l’objectif est de cibler le genre d’activités et services souhaités.

**Rés # 24-02-17 APPUI À « ÖBOIS » - BAIL EMPHYTÉOTIQUE**

ATTENDU QU’ il est opportun que la Municipalité de Saint-Siméon dépose une demande de révision à la MRC de Charlevoix-Est relativement au bail de location de territoire public avec l’entreprise « ÖBois Charlevoix » ;

ATTTENDU QUE cette demande s’inscrit dans le cadre d’un projet de développement des infrastructures et des activités du secteur de la montagne Taillis et du secteur de l’entreprise « ÖBois » ;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon demande la révision et la conversion du bail annuel, pour un bail emphytéotique échelonné sur 99 ans;

EN

CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Siméon dépose officiellement une demande de révision auprès de la MRC de Charlevoix-Est pour que le bail actuel, détenu par « ÖBois Charlevoix » soit converti en bail emphytéotique.

**Rés # 24-02-18 PAIEMENT DÉCOMPTES PROGRESSIFS NUMÉROS Nº 2 ET 3 – CONSTRUCTION DU NOUVEAU BÂTIMENT D’ACCUEIL DE LA HALTE DES BOULEAUX**

ATTENDU QUE la firme *PointCo inc*. nous a soumis, les 1er et 22 janvier 2024, les décomptes progressifs Nº 2 et 3, relativement aux travaux de construction d’un nouveau bâtiment d’accueil de la Halte des Bouleaux, aux montants respectifs de 83 204,17 $ et de 29 897,30 $ ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l’unanimité des conseillers que la Municipalité procède, suite à la recommandation de la « Fédération québécoise des Municipalités (FQM) », reçue le 1er février 2024, au paiement à l’entreprise *PointCo inc*. des montants ci-dessus mentionnés, représentant les « décomptes numéro 2 et 3 ».

**Rés # 24-02-19 MODIFICATION DES TARIFS DE LA POLITIQUE DU « CAMP DE JOUR »**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’apporter des modifications aux tarifs de la Politique du *Camp de jour*, majorant le coût d’inscription comme suit :

Tarifs camp de jour : pour un (1) enfant 200 $

 (plus 20 $ par enfant) pour le deuxième (2e) enfant 160 $

 pour le troisième (3e) enfant 125 $

 pour le quatrième (4e) enfant 65 $

 à la journée 22,50 $

 ces tarifs sont majorés de 25% pour les non-résidents.

Service de garde  : pour un (1) enfant 80 $

 (plus 15 $ par enfant) pour le deuxième (2e) enfant 130 $

 pour le troisième (3e) enfant 175 $

 pour le quatrième (4e) enfant 220 $

 à l’utilisation : le matin 4 $

 le midi gratuit

 le soir 5,50 $

**Rés # 24-02-20 SUPPLÉANCE POUR L’ENTRETIEN DE LA PISTE DE SKI DE FOND**

ATTENDU QUE notre employé désigné pour tracer la piste de ski de fond de la municipalité et celle de l’école primaire (1 fois / semaine), est en congé maladie pour plusieurs semaines ;

EN

CONSÉQUENCE,sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers de ratifier l’embauche de monsieur Mathis Desbiens pour effectuer cette tâche avec la machinerie de la municipalité, le tout selon les conditions de la Politique d’emploi en vigueur.

 Il est aussi résolu d’octroyer ledit contrat de traçage à monsieur Sébastien Foster à titre de contractuel lorsque notre machinerie sera hors d’usage, à raison de 160 $ par semaine, celui-ci fournissant la machinerie sauf l’essence, dont les frais seront assumés par la municipalité.

**Rés # 24-02-21** **DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l’unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- Centre d’Action bénévole, popote roulante 1 200,00 $

- Association des gestionnaires en sécurité incendie, cotisation

2024 (plus taxes) 310,00 $

- Tourisme Charlevoix, cotisations 2024 (plus taxes) : camping 445,00 $

 municipalité 4 049,50 $

**Rés # 24-02-22 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS**

**NOTE** Monsieur le maire se retire et ne participera pas au prochain point, étant coordonnateur par intérim de l’Association des plus villages du Québec.

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers de verser la cotisation ci-après :

 - Association des plus villages du Québec, cotisation 2024 1 015,50 $

**Rés # 24-02-23 MOTION DE REMERCIEMENTS À MONSIEUR PIERRE GIRARD**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers de faire parvenir à monsieur Pierre Girard, directeur général de la MRC de Charlevoix-Est, une motion de remerciements pour tout le travail qu’il a accompli durant ses années en poste tout en lui souhaitant une excellente retraite.

**CORRESPONDANCE :**

* **MINISTÈRE DE L’ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS**

Demande d’aide financière pour la réfection du chemin de la Mer refusée.

* **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**
	+ Formation des membres du CCU et des membres du comité de démolition.
	+ Autorisation pour un élu d’avoir un intérêt direct ou indirect dans un contrat avec la municipalité impliquant un commerce de proximité ou un fournisseur de services.
* **FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC**

Programme « Petits établissements accessibles (PEA).

* **ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC**

Nomination de M. Sylvain Tremblay, maire de Saint-Siméon, au poste de « coordonnateur par intérim ».

Une période de questions réservée au public débute à 19 h 23 et prend fin à 19 h 27.

**Rés # 24-02-24 FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l’unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 27.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Sylvain Tremblay Sylvie Foster

Maire Directrice générale